

Le 2 octobre 2019

### **Opportunité de favoriser le développement des contrats de thèse Cifre dans le champ de l'aide à l'autonomie**

*Le conseil scientifique est interrogé par la direction générale de la CNSA sur l'opportunité de favoriser le développement des conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) dans le champ de l'aide à l'autonomie.*

*Le dispositif Cifre a été créé en 1982 par le ministère de la Recherche pour rapprocher les laboratoires publics du monde socioéconomique en aidant financièrement au recrutement de doctorants par les entreprises. Son champ a été élargi en 2006 aux collectivités territoriales et aux associations à vocation sociale.*

*La CNSA étant en relation constante avec les acteurs nationaux ou territoriaux du champ de la perte d'autonomie (Collectivités territoriales, MDPH, associations), elle pourrait se donner pour objectif de favoriser le développement des Cifre dans le champ de la perte d'autonomie. Cette orientation serait cohérente avec l'avis déjà émis par le conseil scientifique en matière de recherches participatives (cf avis du 31 janvier 2018) en favorisant des travaux de thèse réalisés au plus près du terrain.*

*Le recrutement de doctorants par les acteurs territoriaux et les associations du domaine social, devraient aussi favoriser des coopérations futures plus nourries avec le monde de la recherche.*

#### **AVIS :**

Le Conseil scientifique de la CNSA :

- reconnaît l'intérêt des Cifre pour les parties prenantes des politiques de l'autonomie et pour la recherche ;
- encourage la CNSA à en faire la promotion dans son champ de mission ;
- demande à la commission « recherches participatives » de lui faire des recommandations et des propositions d'action dans ce domaine.